

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 30 Avril 2019



Date de convocation : 23 Avril 2019

PRÉSENTS : PAGEAUD Lionel, BOULARD Stéphane, SAGOT Judith, BRUNET François, PAQUET Monique, AVRIL Lionel, BARREAUD Daniel, BAUDOUIN Annick, BERLAND Benoît, BIROT Serge, CERCEAU Pierre, CHARRIER Pascal, CHOLLET Corinne, COURSEAU Hélène, GOBIN Monique, LACOMBE Emmanuel, MAROT Jean, PELLETIER Nadège, PICORON Andrée, THIBAUD Sébastien.

EXCUSÉS : ALLARD Marie-Berthe, BERLAND Guillaume, BONNET Franck, POUPEAU Yvon, RONCIN Sophie, SERVANT Bernard, TOMBU Catherine.

Secrétaire de séance : CHARRIER Pascal

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

1. APPROUVE le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 1^{er} Avril 2019.
2. PREND ACTE des décisions prises par Monsieur le Maire par délégation.
3. PROCEDE au tirage au sort de 3 personnes sur la liste électorale pour l'établissement de la liste préparatoire des jurés pour l'année 2020 : Monsieur FOURNIER Dominique, Madame BROCHARD Ludivine et Madame BROUARD Lolita.
4. DECIDE, pour le transport scolaire pour l'année scolaire 2019/2020, de reconduire le dispositif de l'année précédente à savoir : prendre en charge 70% du coût du transport demandé aux familles. Avec la prise de compétence « Transport » à la Région les modalités seront différentes : le forfait annuel par enfant passe de 121 € à 55 € ; le paiement devra se faire obligatoirement par les familles au moment de l'inscription ; gratuité à partir du 3^{ème} enfant transporté et non plus scolarisé. Le remboursement se fera en fin d'année scolaire sur présentation de la facture acquittée et d'un RIB.
5. DECIDE de prendre en charge à hauteur de 70% également le transport des enfants de Doix lès Fontaines prenant la navette du RPI Doix-Mailleçais dans les mêmes conditions que pour la décision précédente.
6. DECIDE de refacturer à la Mairie de Montreuil, en fin d'année scolaire, suivant un état des enfants transportés, sa participation à hauteur de 38,50 €/enfant.
7. FAIT le choix des entreprises suivantes pour le marché de l'aménagement de la rue du Docteur Rouger et de la rue des Moutons :
 - Lot Voirie : SOTRAMAT TP pour un montant de 128 069,00 € HT et la prestation complémentaire d'un puisard pour 1 200,00 € HT.
 - Lot Signalisation horizontale et verticale : SIGNALISATION 85 pour un montant de 12 174,00 € HT.

8 VOTE, à l'unanimité les subventions 2019 aux associations comme suit :

Associations	Vote Année 2019
APE du RPI Doix lès Fontaines/Montreuil	700.00 €
Les Amis de la route d'eau	1 000.00 €
Les Amis de la Bibliothèque de DOIX	400.00 €
Anciens combattants de Doix	70.00 €
Anciens combattants de Fontaines	70.00 €
ADAPEI - Papillons Blancs de Vendée	80.00 €
AMICALE BOULISTE	100.00 €
AMICALE LAIQUE DOIX	300.00 €
AMICALE LAIQUE FONTAINES	300.00 €
A-S-4-V FOOT-BASKET	720.00 €
APEL Ecole St Joseph Doix	300.00 €
OGEC Fontaines	300.00 €
CLUB DE L'AMITIÉ 3ème âge de Doix	130.00 €
CLUB du 3ème âge de Fontaines	130.00 €
Comité des Fêtes	2 000.00 €
ECOLE DES SAPEURS POMPIERS DE MAILLEZAIS	200.00 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE YOGA	130.00 €
LES MARAIS PONGISTES	340.00 €
LIONS CLUB (pour les tulipes)	160.00 €
Association "Les P'tits Drôles"	100.00 €
Protection civile Antenne de Fontenay Sèvre Autise	150.00 €
QUARTIER DES LOGES ST MARTIN DOIX	100.00 €
QUARTIER CENTRE ST MEDARD FONTAINES	100.00 €
SOCIETE DE CHASSE de Doix	130.00 €
TOTAL	8 010.00 €

QUESTIONS DIVERSES :

- Cérémonie du 8 Mai :
 - 10h30 : Dépôt de gerbe au cimetière de FONTAINES
 - 10h45 : Cérémonie au Monument aux Morts de FONTAINES
 - 11h15 : Dépôt de gerbe au cimetière de DOIX
 - 11h30 : Cérémonie au Monument aux Morts de DOIX
 - 12h00 : Vin d'honneur à la salle des fêtes de DOIX
 - 13h00 : Banquet à la salle des fêtes de DOIX. Prix du repas : 30 €
Inscriptions avant le 2 Mai.

- Dates des prochaines réunions du Conseil Municipal au 1^{er} semestre 2019 :
 - Mardi 21 Mai à 20h30
 - Lundi 24 Juin à 20h30

Fait à Doix lès Fontaines, le 3 Mai 2019
Le Maire,
Lionel PAGEAUD

